

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	3
Sommaire .....	5
Liste des acronymes .....	7

## INTRODUCTION

I. Mise en perspective .....	9
II. Rappel sur les modalités possibles d'intégration économique régionale. ....	11
III. Plan de l'ouvrage.....	12
IV. Avertissement concernant la structure de l'ouvrage .....	13

## PARTIE I. DROIT INSTITUTIONNEL DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES AFRICAINES

Contexte historique général.....	17
Chapitre 1. L'Union du Maghreb Arabe (UMA) .....	21
Section 1. Historique de l'UMA.....	21
I. Les origines de l'Union du Maghreb Arabe.....	21
A. Historique succinct de l'Union du Maghreb Arabe .....	21
B. Raison d'être de l'UMA .....	22
II. Etat des lieux et perspectives.....	23
Section 2. Structure institutionnelle de l'UMA .....	25
I. Le Conseil de la présidence .....	25
II. Les organes ministériels .....	26
III. Le conseil consultatif .....	27
IV. L'instance judiciaire.....	27
V. Le Secrétaire général.....	28

DROIT DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

<b>Chapitre 2. L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) .....</b>	<b>29</b>
Section 1. Historique de l'UEMOA .....	29
I. Les origines de l'Union économique et monétaire ouest-africaine .....	29
II. Etat des lieux et perspectives.....	30
Section 2. Structure institutionnelle de l'UEMOA.....	31
I. La conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.....	31
A. Composition.....	31
B. Attributions .....	31
II. Le Conseil des ministres.....	32
A. Composition.....	32
B. Attributions .....	33
III. La Commission .....	34
A. Composition.....	34
B. Attributions .....	34
IV. Le Parlement.....	35
V. La Cour de justice .....	36
<b>Chapitre 3. La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) .....</b>	<b>37</b>
Section 1. Historique de la CEDEAO .....	37
I. Les origines de la CEDEAO .....	37
II. Etat des lieux et perspectives.....	39
Section 2. Structure institutionnelle de la CEDEAO.....	40
I. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement .....	40
A. Composition.....	40
B. Attributions et fonctionnement.....	41
II. Le Conseil des ministres.....	41
A. Composition.....	41
B. Fonctionnement et attributions .....	42
III. La Commission .....	42
A. Historique et composition .....	42
B. Attributions .....	43
IV. Le Parlement .....	43
A. Evolutions du Parlement de la CEDEAO.....	43
B. Le Parlement aujourd'hui .....	44
V. La Cour de Justice de la CEDEAO .....	45

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre 4. La Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) .....</b>	<b>47</b>
<b>Section 1. Historique de la CEN-SAD .....</b>	<b>47</b>
I. Mise en place de la Communauté des Etats sahélo-sahariens.....	47
II. Etat des lieux et perspectives.....	48
<b>Section 2. Structure institutionnelle de la CEN-SAD.....</b>	<b>49</b>
I. Les organes intergouvernementaux .....	49
II. Le Secrétariat exécutif.....	51
III. La Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce.....	51
IV. Les organes chargés des questions non économiques .....	51
<b>Chapitre 5. La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) .....</b>	<b>53</b>
<b>Section 1. Historique de la CEEAC .....</b>	<b>53</b>
I. Mise en place de la CEEAC.....	53
II. Etat des lieux et perspectives.....	54
<b>Section 2. Structure institutionnelle de la CEEAC.....</b>	<b>55</b>
I. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement .....	55
II. Le Conseil des ministres.....	56
III. La Commission .....	56
IV. Le Parlement communautaire .....	56
V. La Cour de justice de la CEEAC.....	57
<b>Chapitre 6. La Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) .....</b>	<b>59</b>
<b>Section 1. Historique de la CEMAC .....</b>	<b>59</b>
I. Mise en place de la CEMAC .....	59
II. Etat des lieux et perspectives.....	60
<b>Section 2. Structure institutionnelle de la CEMAC.....</b>	<b>61</b>
I. Les institutions de la CEMAC .....	61
A. L'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) .....	61
B. L'union monétaire de l'Afrique centrale .....	61
C. Le Parlement communautaire.....	62
D. La Cour de justice et la Cour des comptes communautaires .....	63
II. Les organes de la CEMAC .....	64
A. La Conférence des chefs d'Etat.....	64
B. Les conseils interministériels .....	65
C. La Commission de la CEMAC .....	66

DROIT DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

Chapitre 7. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).....	67
Section 1. Historique de la CAE.....	67
I. Mise en place de la CAE.....	67
II. Etat des lieux et perspectives.....	68
Section 2. Structure institutionnelle de la CAE .....	69
I. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement.....	69
II. Le Conseil.....	69
III. Les comités .....	70
IV. L'Assemblée législative Est-Africaine .....	70
V. La Cour de justice Est-Africaine .....	71
Chapitre 8. Le marché commun d'Afrique orientale et Australe (COMESA) .....	73
Section 1. Historique du marché commun d'Afrique orientale et Australe .....	73
I. Mise en place du marché commun d'Afrique Orientale et Australe .....	73
II. Etat des lieux et perspectives.....	74
Section 2. Structure institutionnelle du COMESA .....	75
I. Les organes intergouvernementaux : l'Autorité, le Conseil, le comité intergouvernemental.....	75
II. La Banque de commerce et de développement .....	76
III. La Cour de Justice .....	76
Chapitre 9. La Communauté de développement de l'Afrique australe ( <i>South-African development community - SADC</i> ).....	79
Section 1. Historique de la SADC .....	79
I. Mise en place de la SADC .....	79
II. Etat des lieux et perspectives.....	80
Section 2. Structure institutionnelle de la SADC .....	81
I. Le Sommet des chefs d'Etat .....	82
II. L'organe de coopération interministériel.....	82
III. Le Conseil .....	82
IV. Les comités techniques .....	82
V. Le Tribunal.....	83

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 10. L'Union douanière d'Afrique australe ( <i>Southern African Customs Union - SACU</i> ).....	85
Section 1. Historique de l'Union douanière d'Afrique australe .....	85
I. Mise en place de la SACU .....	85
II. Etat des lieux et perspectives.....	86
Section 2. Structure institutionnelle de la SACU .....	86
I. Le Conseil des ministres .....	87
II. La Commission de l'Union douanière .....	87
III. Le Tribunal.....	87
Chapitre 11. L'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).....	89
Section 1. Historique de l'autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) .....	89
I. Historique de l'IGAD .....	89
II. Etat des lieux et perspectives.....	90
Section 2. Structure institutionnelle de l'IGAD .....	90
I. L'Assemblée .....	90
II. Le Conseil des ministres et les organes exécutifs.....	91
Chapitre 12. La vision panafricaine – la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) .....	93
I. Les origines du projet : la Communauté économique africaine .....	93
II. La mise en place de la ZLECAF .....	96
A. Etablissement de la zone de libre échange .....	96
B. Structure institutionnelle de la ZLECAF .....	97
C. Principaux défis et perspectives .....	98

## PARTIE II.

### LES RÈGLES MATÉRIELLES RELATIVES AU COMMERCE

Chapitre 1. La libre circulation des marchandises .....	105
Section préliminaire La notion de marchandise .....	105
Section 1. L'élimination des barrières tarifaires.....	107
I. Les principes communs : consolidation, réduction, disparition.....	107
A. De la diminution à la suppression des droits de douane .....	107
B. La suppression des taxes d'effet équivalent .....	108

## DROIT DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

II. Approche individualisée : l'examen des nuances sous-régionales .....	109
A. L'UEMOA .....	110
1. L'élimination des droits de douane .....	110
2. L'interdiction des taxes d'effet équivalent.....	111
3. La règle d'origine.....	112
B. La CEDEAO .....	114
1. Elimination des droits de douane et taxes d'effet équivalent .....	114
2. La règle d'origine.....	115
C. La CEEAC .....	117
1. Diminution et élimination des droits de douane et des taxes d'effet équivalent.....	117
2. La règle d'origine.....	118
D. La CEMAC .....	119
1. L'élimination des obstacles tarifaires.....	119
2. Le Comité de l'origine et le tarif préférentiel.....	120
E. La CAE.....	122
1. L'élimination des obstacles tarifaires.....	122
2. La règle d'origine.....	124
F. Le COMESA .....	125
G. La SADC.....	126
H. La SACU.....	127
I. La ZLECAF.....	128
1. La disparition des droits de douane.....	128
2. La règle d'origine.....	129
Section 2. L'élimination des barrières non tarifaires.....	130
I. L'élimination des obstacles non tarifaires : régime général.....	130
A. Problématique générale.....	131
B. Le concept de restriction quantitative et de mesure d'effet équivalent .....	131
1. La prohibition générale des restrictions quantitatives .....	131
2. La prohibition des mesures d'effet équivalent à des restrictions quantitatives (MEERQ).....	133
C. Cas particuliers de MEERQ : les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC).....	136
1. La réglementation des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) .....	136
2. La question des obstacles techniques au commerce (OTC) .....	137
D. La question de la reconnaissance mutuelle.....	139
II. Examen des tendances sous régionales.....	139
A. Les obligations des Etats en termes de barrières non tarifaires .....	140
1. L'UEMOA .....	140
2. La CEDEAO .....	142
3. La CEEAC .....	144
4. La CEMAC .....	145
5. La CAE, le COMESA et la SADC : la zone tripartite.....	146

## TABLE DES MATIÈRES

6. La SACU .....	148
7. La ZLECAF .....	149
B. La reconnaissance mutuelle sur le continent africain .....	151
1. La CEDEAO .....	151
2. L'UEMOA .....	152
3. La CEMAC .....	153
4. La ZLECAF .....	153
<b>Section 3. Le tarif douanier extérieur commun .....</b>	<b>155</b>
I. Etat des lieux de l'existence de tarifs douaniers extérieurs communs .....	155
II. La question de la libre pratique .....	157
<b>Section 4. La non-discrimination :</b>	
traitement de la nation la plus favorisée et traitement national.....	158
I. Le traitement de la nation la plus favorisée .....	158
A. Caractère conditionnel ou non de la clause NPF .....	160
B. La question de la similarité.....	161
II. Le traitement national.....	162
A. La question du régime spécifique des mesures fiscales.....	163
B. Teneur de l'obligation de traitement national.....	165
<b>Section 5. Les règles relatives au dumping et aux subventions.....</b>	<b>166</b>
I. La réglementation du dumping .....	167
A. L'identification du dumping.....	167
1. L'identification par référence aux règles de l'OMC .....	168
2. L'identification par une définition propre .....	170
B. Les réactions autorisées : les droits anti-dumping .....	172
1. La procédure de mise en place des droits antidumping.....	172
2. La nature des droits antidumping .....	175
II. La réglementation des subventions.....	176
A. Conditions d'identification d'une subvention prohibée.....	176
1. Une contribution financière publique.....	177
2. Le dommage causé / l'avantage conféré .....	178
B. La réaction possible : les droits compensateurs.....	179
<b>Section 6. Les exceptions à la libre circulation des marchandises .....</b>	<b>181</b>
I. Les exceptions générales au nom d'intérêts non économiques.....	181
A. Les objectifs justifiant des mesures restrictives.....	182
1. La liste de l'article XX du GATT .....	182
2. Les listes d'objectifs sur le continent africain .....	184
B. Les conditions transversales : discrimination et restriction déguisée.....	187
II. L'exception générale de sécurité .....	190
III. Les exceptions au nom d'intérêts économiques :	
les mesures de sauvegarde.....	191

## DROIT DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

A. Les conditions de recours aux mesures de sauvegarde.....	192
1. L'accroissement des importations.....	193
2. L'atteinte portée à l'équilibre du commerce – le dommage.....	194
3. Lien de causalité .....	196
B. La procédure d'adoption des mesures de sauvegarde.....	196
C. Les mesures autorisées au titre de la sauvegarde.....	197
Chapitre 2. La libre prestation de service.....	199
Section 1. La notion de service.....	200
I. L'inspiration commune : la notion de service dans l'OMC .....	200
II. La notion de service : approche synthétique et approche sectorielle .....	202
A. Approche synthétique : SADC, CAE, CEMAC et ZLECAF .....	202
B. Approche sectorielle : COMESA, CEDEAO, UEMOA.....	203
Section 2. Régime juridique des services .....	204
I. Le traitement de la nation la plus favorisée .....	205
A. Consécration .....	205
B. Contenu du traitement .....	206
II. La transparence.....	208
III. La reconnaissance mutuelle .....	209
IV. Obligations spécifiques .....	210
V. Régimes spécifiques : COMESA, UEMOA, CEDEAO.....	212
VI. Les exceptions à la libre prestation de service .....	213
Chapitre 3. La libre circulation des personnes .....	217
I. Consécration de la liberté de circulation.....	219
II. La libre circulation des ressortissants des Etats membres .....	219
A. Droit de sortie du territoire.....	220
B. Droit d'entrée et suppression du visa.....	221
1. CEMAC .....	222
2. CAE .....	222
3. COMESA.....	222
4. CEDEAO .....	223
5. CEEAC .....	224
6. UEMOA.....	225
7. SADC.....	225
C. Teneur du droit de séjour : courte durée ou établissement.....	225
1. Droit de séjour de courte durée .....	226
2. Droit de résidence ou d'établissement .....	229
D. Restrictions possibles à la libre circulation des personnes .....	231
III. Le régime particulier des travailleurs .....	231

## TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 4. La libre circulation des capitaux et les rapprochements monétaires .....	235
Section 1. La libre circulation des capitaux.....	236
I. Champ d'application de la libre circulation des capitaux .....	237
II. Régime juridique de la libre circulation des capitaux.....	239
A. La prohibition des restrictions.....	240
B. Les restrictions autorisées.....	241
Section 2. La monnaie unique en Afrique .....	242
I. La monnaie commune : le franc CFA et son avenir.....	242
A. En Afrique de l'Ouest : du Franc CFA à l'Eco .....	242
B. En Afrique centrale : la persistance du Franc CFA .....	243
C. Le cas particulier des Comores.....	244
II. Les rapprochements monétaires .....	244

## PARTIE III.

### LES RÈGLES DE PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Chapitre 1. Les sources de la protection des investissements en Afrique.....	251
Section 1. Les règles relatives aux libertés de circulation .....	252
I. La libre prestation de service. ....	252
II. La libre circulation des capitaux.....	253
Section 2. Les traités bilatéraux de protection des investissements en Afrique.....	254
I. Les TBI signés par les Etats africains .....	255
II. Les modèles de TBI publiés par les Etats africains .....	257
Section 3. Les règles pertinentes au sein des organisations sous régionales et de la ZLECAF .....	258
I. Les règles de droit primaire ou dérivé relatives aux investissements .....	258
II. Les modèles de TBI communautaires.....	259
III. A l'échelle continentale : le code panafricain et le protocole de la ZLECAF .....	261

DROIT DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

<b>Chapitre 2. L'objet de la protection</b>	
– la notion d'investissement en Afrique .....	263
<b>Section 1. Le double enjeu de la qualification d'investissement.....</b>	263
<b>Section 2. Les critères d'identification de l'investissement en Afrique ....</b>	265
I. Les termes du débat .....	265
II. L'approche africaine.....	267
A. Combinaison des approches subjective et objective.....	267
B. Respect du droit local et contribution au développement.....	269
1. Le respect du droit local.....	269
2. La contribution au développement local .....	271
<b>Chapitre 3. Le contenu de la protection .....</b>	273
<b>Section 1. Les clauses de non-discrimination.....</b>	273
I. Le traitement national .....	274
II. La clause de la nation la plus favorisée .....	275
<b>Section 2. Les clauses offrant une protection substantielle .....</b>	277
I. La protection contre l'expropriation pour les investissements africains..	278
A. Problématique générale de l'expropriation en droit des investissements .....	278
B. Le régime de l'expropriation directe et indirecte dans les textes africains .....	281
1. La notion d'expropriation .....	282
2. L'identification de l'expropriation indirecte .....	282
3. Préservation de la liberté normative des Etats.....	284
4. Compensation financière.....	289
II. Un « traitement juste et équitable » africain ? .....	291
A. Un traitement fondé sur le droit international coutumier.....	291
B. Les garanties offertes.....	293
1. La prohibition du déni de justice.....	293
2. La prohibition de l'arbitraire.....	295
3. Le respect du due process of law .....	296
4. Des protections écartées ? Attentes légitimes et transparence.....	297
5. Les autres garanties.....	298
6. La prise en compte du contexte et du niveau de développement de l'Etat ....	299
III. Les autres protections offertes aux investissements intra-africains.....	299
A. La protection pleine et entière .....	300
B. La garantie de libre transfert.....	302
C. La compensation des pertes.....	304
<b>Section 3. Les exceptions à la protection .....</b>	305
I. L'exception pour certains investisseurs : le déni des avantages .....	306
II. L'exception pour certaines mesures étatiques .....	308

## TABLE DES MATIÈRES

A. L'exception des mesures fiscales .....	309
B. L'exception générale en faveur de la liberté normative de l'Etat .....	310
Section 4. Les obligations des investisseurs.....	312
I. Enjeu pratique de la reconnaissance d'obligations à la charge des investisseurs .....	312
II. Les obligations en matière sociale et environnementale.....	314
III. Les obligations en matière de lutte contre la corruption .....	317
PARTIE IV.	
LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
Chapitre 1. Le règlement des différends en matière de commerce .....	323
Section 1. Les cours de justice sous régionales .....	325
I. La reconnaissance d'un droit de recours individuel.....	324
A. Le recours individuel devant la Cour de justice de l'Union européenne : légalité et responsabilité.....	327
B. La Cour de justice de la CAE .....	329
C. La Cour de justice de l'UEMOA .....	330
D. La Cour de justice de la CEMAC.....	331
E. La Cour de justice de la CEDEAO .....	332
F. La Cour de justice du COMESA.....	333
G. Les autres cours, non opérationnelles.....	333
II. Cas particulier de recours individuel : le contentieux des droits humains.....	334
A. Les cours compétentes en matière de droits humains .....	334
1. La Cour de justice de la CAE.....	335
2. La Cour de justice de la CEDEAO.....	337
3. Le tribunal de la SADC.....	338
4. Les Cours de justice de la CEMAC et de l'UEMOA .....	339
B. Les principaux droits humains protégés .....	339
III. Le recours aux juridictions par une clause compromissoire.....	344
Section 2. Les mécanismes para-juridictionnels : l'organe de règlement des différends de la ZLECAF .....	347
I. Aspects institutionnels .....	347
II. Aspects procéduraux .....	349
Chapitre 2. Le règlement des différends en matière d'investissement..	353
Section 1. L'arbitrage d'investissement sous sa forme classique.....	353
I. Les institutions d'arbitrage employées en matière d'investissement .....	354
A. Les institutions non-africaines.....	354

DROIT DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE

B. Les centres d'arbitrage en Afrique .....	356
II. La compétence du tribunal arbitral.....	357
A. Le consentement dans un traité .....	358
B. Le consentement dans la loi .....	361
C. Le consentement dans un contrat.....	363
D. Articulation entre les différents fondements de compétence .....	364
1. La clause parapluie .....	365
2. La clause de choix irrévocable.....	367
III. La recevabilité de la demande.....	368
IV. L'exécution des sentences arbitrales.....	370
A. La reconnaissance des sentences arbitrales .....	370
1. Droit commun de l'arbitrage (hors CIRDI).....	370
2. Le cas du CIRDI : absence d' <i>exequatur</i> .....	373
B. Recours contre les sentences : le recours en annulation .....	373
Section 2. Le règlement des différends relatifs aux investissements dans la ZLECAF .....	375
Bibliographie sélective.....	377
Index thématique .....	381